



# Créateurs de droits nouveaux



## PÔLE PUBLIC NATIONALISÉ DE L'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

*ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?*

**FO Énergie** porte un projet garant de :

- L'indépendance énergétique
- La sécurité d'approvisionnement
- L'égalité de traitement : TRV/péréquation tarifaire
- L'obligation de desserte
- La compétitivité industrielle
- De Grands Investissements : Planification-financement à long terme que seule une nation peut garantir et non un marché boursier

### Nos demandes

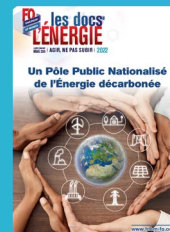
- Une planification des différents moyens de production d'énergie décarbonée sur plus d'une génération
- L'abrogation des transpositions des directives européennes pour se recentrer à cette maille uniquement sur les interconnexions et mettre un terme au marché européen de l'énergie
- L'abrogation de la loi de 2006 ouvrant les concessions hydrauliques à la concurrence au profit des acteurs existants : EDF, CNR et SHEM afin que des projets notamment de STEP puissent enfin voir le jour et redonner de l'élan à la filière
- L'abrogation de la loi nome et ainsi mettre fin à la concurrence absurde, coûteuse et faisant prendre du retard dans le développement de notre secteur. Les ressources allouées à la concurrence qui ne produit rien pourront ainsi être réallouées dans l'investissement de nouveaux moyens de production ENR et nucléaire

## Revendication

### **FO Énergie**

**Création d'un  
Pôle Public Nationalisé  
de l'Énergie Décarbonée**

bénéficiant d'un statut  
juridique lui garantissant  
un financement déconnecté  
des agences de notation



## Élections professionnelles novembre 2023

